

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le huit octobre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ALSH PARAY LE MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_044 - ADMINISTRATION GENERALE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 8 octobre 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 09 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-3251 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article premier,

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'association suivante:
- LIONS CLUB CHAROLAIS BRIONNAIS,

Considérant que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre des compétences intercommunales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 8 octobre 2024,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention d'un montant de 1500 € à l'association LIONS CLUB CHAROLAIS BRIONNAIS représentée par son Président Thibaut COSTET, pour l'organisation de la Marche / Course La téméraire Octobre rose en charolais brionnais le dimanche 6 octobre 2024 à Charolles.

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|--|
| Nombre de membres en exercice : 21 | Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON |
| Membres présents à la séance : 13 | Votants : 13 |

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Christian LAROCHE, David BÊME, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicolas LORTON, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 octobre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais